



Bulletin de liaison



PB-PP
BELGIE(N) - BELGIQUE

Contrat de rivière *Ourthe*

www.wallonie.be

Inondations/Reconstruction:
informations, aides,
conseils utiles



Sommaire

- 2 - Editorial - 3 - Agenda - 4 - INONDATIONS - Nettoyage des berges, élan de solidarité
- 5 - Pollution aux hydrocarbures, que faire si votre assurance n'intervient pas?
- 6 - Repères de crue, pour que la mémoire du risque perdure
- 7 - Renouée du Japon, agir maintenant pour éviter une catastrophe
- 8 - Le pouvoir anti-érosif des haies

Trimestriel - SEPTEMBRE 2021 - n°91

Ed. resp.: C. Pironet - rue de la Laiterie, 5 - 6941 Tohogne / Bureau de dépôt: LIEGE X (P.302069)

Editorial

Alors que dans le bulletin précédent, nous nous préparions à la sécheresse, cet été nous a clairement expliqué l'autre conséquence attendue du réchauffement climatique dans nos régions: des pluies abondantes, trop abondantes! Ces précipitations hors du commun ont provoqué des crues comme personne n'en avait encore vu dans notre bassin. Les hauteurs d'eau atteintes et les débits enregistrés dépassant de beaucoup ceux de la crue de 1993.

Mercredi 14 juillet, des pluies torrentielles s'abattent sur la région alors que les sols sont déjà saturés d'eau par les pluies de ce début d'été. Des

affluents de l'Ourthe sortent de leur lit et de nombreux ruissellements amènent les premiers dégâts. Les camps scouts, les campings sont évacués, les seconds résidents des zones résidentielles appelés à rentrer chez eux. Dans la nuit, l'Ourthe, l'Aisne et bien d'autres montent rapidement et finiront par tout emporter dans les zones les plus vulnérables. L'eau est montée très vite et a pris de court nombre de riverains qui n'ont pu tout sauver à l'étage quand il y en avait un.

Les murs anti-crues construits pour protéger certains quartiers comme La Roche, Durbuy, Barvaux, Esneux,

Comblain-au-Pont, Tilff ont été submergés et les quartiers en contrebas sinistrés, au même titre que les autres villages.

Avec la décrue, l'ampleur des destructions se dévoile. Une solidarité incroyable se met en œuvre et essaye tant bien que mal d'apporter aide et soutien aux sinistrés.

A la cellule de coordination du Contrat de rivière, notre travail est alors de documenter ces crues exceptionnelles avant que les traces ne soient nettoyées. D'amont en aval, nous prenons de nombreuses photos géolocalisées afin de conserver la mémoire de l'extension des crues et des

hauteurs d'eau atteintes. Ces données seront notamment transférées à la Région wallonne afin d'aider à l'actualisation des cartes d'inondations.

Et après ?

A l'heure d'écrire ces lignes, il est encore trop tôt pour réunir nos partenaires pour faire le point et leur demander d'orienter notre travail en fonction de leurs besoins. L'urgence est d'aider les sinistrés, d'éviter d'autres catastrophes et de réparer les infrastructures indispensables. Mais nous pouvons d'ores et déjà lister quelques axes de travail :

Comblain-la-Tour @S. Este



Un e-mail ? Un e-bulletin !

Envoyez un mail à cr.ourthe@skynet.be pour recevoir chaque trimestre le lien qu'il vous suffira de suivre pour découvrir les dernières nouvelles du bassin de l'Ourthe.

Merci de ne pas oublier d'y noter le nom et l'adresse à laquelle la version papier vous est envoyée afin que nous puissions les retirer de notre liste d'envoi.

Vous souhaitez vérifier si ce mode de lecture vous convient ?
Rendez-vous sur notre site internet et comparez avec le format papier !
www.cr-ourthe.be rubrique «Actualités» (en première page)

- Debriefing de la gestion de crise : qu'est-ce qui a fonctionné, qu'est-ce qui a manqué, comment faire mieux la prochaine fois ?
- Afin de diminuer l'impact de ce genre d'événement, il est important de diminuer la vulnérabilité des zones d'inondations. Faut-il autoriser le retour des caravanes fixes dans ces zones ? Comment aménager les habitations existantes pour avoir moins de dégâts ? Faut-il encore autoriser la densification du bâti dans ces zones ?
- Développer une conscience de l'ensemble des acteurs (riverains, architectes, politiques...) afin de diminuer l'artificialisation des sols, les vitesses de ruissellement et rendre aux cours d'eau des espaces d'expansion moins vulnérables (même si, avec de telles

précipitations, ce travail n'aurait probablement pas été suffisant). Remplacer une prairie par une maison et des allées imperméables a un impact négatif, remplacer un fossé par un tuyau aussi. L'idéal serait que tout aménagement ait un impact neutre et même positif face à l'infiltration.

- Protéger les zones d'expansion existantes et éventuellement augmenter leur effet (zones d'immersion temporaires).
- Un travail sur la mémoire du risque est indispensable, les repères de crue pourront nous y aider.
- Une culture du risque devrait également être développée : que peut-on faire et surtout ne pas faire en cas de crue pour se protéger et protéger sa famille?

Reste maintenant à préciser et prioriser des actions afin de rencontrer ces souhaits. L'eau en furie ne connaît pas de frontières. Le changement climatique nous promettant d'autres épisodes pluvieux de ce type, chacun dans le cadre de ses responsabilités, dans les zones inondées ou sur les hauteurs, va devoir intégrer le risque d'inondation et la recherche de la moindre vulnérabilité dans ses pratiques quotidiennes.

Le drame vécu dans nos vallées cet été doit être le point de départ d'une autre manière d'habiter l'inondable mais aussi de penser autrement notre utilisation du territoire.

Cécile Pironet
Sophie Duchateau

Agenda

25 septembre

Marathon Photo
en collaboration avec le
PNDO et l'ADL
de Sainte-Ode
Réservation et infos
cr.ourthe@skynet.be
(sous réserves - fonction des
conditions sanitaires)

23 au 26 septembre

**Grand Nettoyage
«de printemps»**

Plusieurs communes
sinistrées proposeront
ces dates pour nettoyer
les berges des déchets
qui s'y sont accumulés
suite aux crues - Venez
donner quelques heures
pour rendre la rivière à
la nature!

27/28 Novembre

**Salon Instinct Nature
à Libramont-Chevigny**



Nettoyage des berges

Elan de solidarité bien nécessaire aussi

Suite aux inondations du mois de juillet, les berges de nos rivières et les terrains adjacents sont «parés» de déchets divers et ce parfois jusqu'à 2 ou 3 mètres de haut ! Qu'ils soient riverains ou venus de loin, simples citoyens ou membres d'une association, d'un club sportif..., de nombreux volontaires ont déjà commencé à ramasser ces déchets lors d'opérations individuelles ou organisées par la commune. Merci à eux ! La rivière retrouve petit à petit son cadre naturel.



@M. Martinovic

Pourquoi est-ce à des bénévoles de ramasser ?

Parce qu'il y a tant à faire ! Tout ce qui n'aura pas été ramassé avant l'hiver pourrait être remobilisé par les crues hivernales classiques. Il y a évidemment des déchets trop encombrants qui devront faire l'objet d'une opération à part, mais le nombre de

déchets disséminés est tel qu'il est impossible pour les services communaux ou les gestionnaires du cours d'eau d'agir partout, d'autant qu'ils doivent en priorité travailler au plus près des habitants.

Be-Wapp a été mandatée par la Région wallonne pour épauler les bénévoles et leur fournir gants, chasubles et sacs poubelles et consignes de sécurité !

Participer à ces actions de terrain, c'est aider une commune, une population, à assainir une zone largement touchée par les résidus des crues (ferrailles, tôles, plastiques, déchets divers...). C'est rejoindre une équipe de bénévoles motivés sur une zone sécurisée (oui, la rivière a changé, les berges ont bougé et toutes les zones ne sont pas encore sans danger) mais également bénéficier du matériel ad hoc et d'un encadrement sécurisant !

Plusieurs communes du bassin de l'Ourthe ont déjà inscrit des actions soit en semaine, soit le weekend. D'autres encore suivront, notamment dans le cadre du Grand Nettoyage prévu du 23 au 26 septembre. N'hésitez donc pas à consulter régulièrement la plateforme BeWapp.

Pratiquement, comment faire ?

1. Inscrivez-vous en ligne sur la plateforme BeWapp
2. Sélectionnez une commune ou une date
3. Cliquez sur le bouton « S'inscrire »
4. Remplissez le formulaire.
5. Le jour dit, chaussez vos bottes ou vos bottines, enfiler des vieux

vêtements et rendez-vous sur la zone choisie !

Consignes de ramassage

- Différents types de déchets ont été charriés par les eaux et certains demandent une attention particulière : bonbonne de gaz, citerne à mazout... Laissez les sur place et signalez les à l'organisateur du nettoyage.
- Soyez attentif aux déchets ménagers «spéciaux» : peintures, produits chimiques ou de nettoyage... Manipulez-les avec précaution.
- Quant aux déchets classiques (canette, plastiques,...) votre sac poubelle les accueillera sans souci.

Votre sécurité vaut plus qu'un déchet !

- Ne vous mettez pas en danger ! Même si les risques ont été jugés minimes et les opérations de nettoyage autorisées, restez vigilants. Les berges peuvent être instables, les arbres fragilisés, le courant trop fort ou les hauteurs d'eau trop importantes.
- Portez des gants et de bonnes chaussures.
- Lavez et désinfectez vous les mains afin d'éviter toute contamination.
- Respectez les consignes données par le chef d'équipe...

Pollution aux hydrocarbures

Que faire si votre assurance n'intervient pas ?

Le Gouvernement wallon a prévu un mécanisme d'aide aux particuliers, aux entreprises, indépendants et aux communes confrontés aux situations où des hydrocarbures se sont répandus dans des espaces publics et des propriétés privées sans qu'il ne soit possible de déterminer l'origine des pollutions et pour lesquelles les assurances ne prennent pas en charge toutes les conséquences de ces pollutions liées aux inondations.

Une enveloppe globale de 2 millions € a ainsi été dégagée pour assurer le diagnostic et la prise en charge de ces pollutions diffuses en hydrocarbures qui se sont déposées sur les terrains non-bâtis.

C'est la SPAQUE qui est chargée de mener à bien ces opérations.

Comment demander une intervention dans ce cadre en tant que particulier, entreprise, indépendant ou personne morale ?

Un formulaire électronique accessible à tous est disponible sur le site internet de la SPAQUE (www.spaque.be). Il

existe également une version téléchargeable et imprimable qui peut être remise à son administration communale.

Bon à savoir

L'intervention de la SPAQUE n'est destinée qu'à couvrir les terrains et biens immobiliers non-bâties impactés par des pollutions diffuses en hydrocarbures situées sur le territoire des 202 communes reconnues comme calamité naturelle. La demande d'intervention ne peut dès lors concerner ni des biens meubles, ni des biens immobiliers bâtis. Ce sont, en effet, les assureurs qui sont appelés à indemniser, pour ces risques, la majorité des sinistres « ordinaires » (maisons d'habitation et leur contenu). L'origine de ces pollutions doit rester indéterminée, c'est-à-dire qu'elle ne peut être attribuée précisément à une cuve ou un incident de roulage particulier.

L'intervention ne remplace pas une éventuelle intervention du Fonds des Calamités. Un formulaire séparé doit donc toujours être rempli pour requérir une intervention financière de la part du Fonds des Calami-

tés. Que faire en cas de dégâts matériels ? Quelles sont les démarches liées au Fonds des Calamités ? Toutes les infos sont disponibles sur www.wallonie.be/fr/inondations

La date limite d'introduction de la demande est fixée au 28 février 2022. Si la demande est introduite par une personne morale de droit public, ce délai est prolongé de 3 mois.

Ce sont les communes qui centralisent les demandes et les communiquent à la SPAQUE. Celle-ci les aidera à disposer rapidement d'experts-sol agréés pour faire un diagnostic de la pollution et déterminer rapidement les actions à prendre pour stopper toute aggravation des pollutions. Les communes pourront aussi faire appel à des entreprises spécialisées en assainissement de sol si nécessaire. En cas de pollution diffuse sur de grandes superficies, la SPAQUE interviendra en appui aux experts-sol pour déterminer les actions à devoir réaliser dans une telle situation.



Les repères de crue

Pour que la mémoire du risque perdure



Un élément de la culture du risque

Avant cet été catastrophique, les dernières crues exceptionnelles de l'Ourthe dataient de plus de 25 ans. Il est donc normal que la mémoire de ces événements puisse disparaître, d'autant plus qu'il est aujourd'hui moins fréquent de vivre toute sa vie au même endroit. Or, si la mémoire se perd, la possibilité de la survenue d'un événement d'inondation majeur ne disparaît pas, menaçant des enjeux bien plus grands et bien plus vulnérables aujourd'hui.



Les repères de crue sont les témoins historiques des grandes inondations passées. Ils matérialisent le souvenir de ces événements importants, que le temps ou le traumatisme peuvent parfois biaiser, en indiquant le niveau maximum atteint par un événement d'inondation en un point donné. Ils rappellent ainsi les conséquences de la survenue d'une crue équivalente et permettent d'imaginer les conséquences au niveau local d'une telle hauteur d'eau.



Être informé et prévenu est la première étape pour faire face à ce risque, permettant de mieux adapter son comportement et ses aménagements afin de limiter les dégâts.

Sur ces photos, quelques bâtiments publics ayant subi la crue de ce mois de juillet où il serait potentiellement intéressant de placer un repère. La flèche blanche indique le niveau maximum atteint par les eaux cette année.



Dans notre bassin, le plus vieux repère de crue date de 1850. Nombreux sont ceux relatifs à la crue de 1925 et de nombreuses marques, principalement peintes, témoignent des crues plus récentes (dont celle de 1993 qui était jusqu'ici la plus haute).

Les repères de crues se découvrent sous diverses formes en fonction de l'époque. Ainsi, il peut s'agir de gravures dans la pierre, de plaques métalliques scellées dans les murs ou des repères directement peints. Les archives donnent aussi de précieux renseignements. Ainsi les cartes postales anciennes et les photographies des crues passées sont des mines de lieux potentiels pour placer des repères de crue.

Outre le niveau qu'il représente, le repère mentionne généralement la date de l'inondation considérée.

Les repères de crues, un patrimoine fragile

Au cours de leur longue vie, ils peuvent être victimes de la démolition du bâtiment qui les porte, de sa reconstruction, d'un ravalement de façade, du manque d'entretien, de l'érosion voire de malveillance. Or, chaque repère qui disparaît emporte avec lui de manière irréversible une information précieuse, car rare. Il est donc important de capitaliser ce savoir avant la disparition des marques témoins des grandes

inondations.

Dans les mois à venir, de nouveaux repères seront posés car si les personnes sinistrées risquent pas d'oublier cette catastrophe, d'ici quelques années, de nouveaux arrivants pourraient eux ne pas en être conscients.

Utilité escomptée des repères de crue

- Rendre visible la hauteur de l'eau atteinte par une inondation passée.
- Entretenir la mémoire des inondations.
- Partager et renforcer la culture du risque dans les zones exposées aux inondations.
- Prendre conscience des hauteurs d'eau prévisibles en cas de nouvelle inondation, notamment en cas d'événement extrême.
- Inciter à aménager de manière adéquate les bâtiments concernés et leurs alentours afin de diminuer leur vulnérabilité.

Renouée du Japon

Agir maintenant pour éviter une catastrophe



La renouée du Japon, une plante invasive fréquente sur les berges des rivières et très présente dans le bassin de l'Ourthe en aval de Durbuy. L'érosion des berges suite aux inondations du 14 juillet a entraîné vers l'aval de nombreux fragments de rhizomes.

Ces fragments menacent aujourd'hui les prairies, parcs et jardins où ils ont été dispersés. De ces racines commencent à naître de petites pousses. Pour le moment ces pousses sont simples à déterrer ... pour le moment! En effet, si cette plante s'enracine dans vos jardins, ceux-ci ne seront qu'une forêt de renouées d'ici quelques mois car cette plante empêche la pousse d'autres espèces végétales.

La renouée asiatique est une plante vivace pouvant atteindre 4 mètres de haut. Elle se reproduit principalement par voie végétative, par dispersion de ses rhizomes (tiges souterraines de réserve). Ces rhizomes, une fois installés, forment des clones de grande taille densément fournis en tiges.

Comment s'en débarrasser ?

- Déterrer avec une bêche ou une fourche toutes les petites pousses et leur rhizome.
- Vérifiez les repousses éventuelles une fois par semaine.
- Placez les déchets dans des sacs poubelles ou laissez-les sécher / pourrir dans des contenants hermétiques.

Certains recyparcs les acceptent dans les déchets compostables mais n'essayez pas chez vous, la chaleur d'un compost individuel n'est pas suffisante pour détruire la plante et le boulot serait à refaire !

Il ne s'agit pas ici de gérer les zones déjà présentes de longue date, mais bien les plantules apparues suite aux apports de terres et de limons dus aux inondations.

Nous savons que les habitants des vallées n'avaient pas besoin de cela en plus mais, si c'est possible, une action rapide maintenant leur évitera bien des tracas l'an prochain!





0493 33 15 89
ou
plantations@natagriwal.be

Les tragiques inondations qui ont frappé la Belgique ces dernières semaines demandent une réaction structurelle de différents secteurs. L'agriculture n'est pas épargnée et a un rôle à jouer dans les solutions à apporter. Parmi celles-ci, la plantation de haies, mise en avant par les experts.

En effet, en cas d'importantes pluies, la haie joue un rôle de barrage et permet de ralentir l'eau qui ruisselle sur le champ. Mais elle agit également en profondeur : grâce à ses racines qui descendent plus bas dans le sol que les cultures, elle dispose d'un grand pouvoir de rétention de l'eau. Et si la haie est couplée à une tournière enherbée (MB5) ou à une bande aménagée de lutte contre le ruissellement érosif (MC8b), son pouvoir s'en trouve encore renforcé.

L'agriculteur bénéficie d'un paiement annuel pour les bandes mises en place mais aussi d'une aide à la plantation pour la haie qui couvrira les frais d'achat de plants et de plantation.

Vous êtes agriculteur.trice et avez rencontré des problèmes de coulées boueuses? Vous souhaitez agir pour lutter de manière efficace contre les inondations et permettre à l'eau de s'infiltrer dans la terre

au lieu de ruisseler et d'entraîner avec elle une partie de votre sol productif ? Prenez contact avec le Guichet Plantations de Natagriwal. Un expert vous conseillera pour implanter au mieux une haie sur vos parcelles et vous aidera à constituer votre dossier pour obtenir une subvention à la plantation.

Haie vive	
Mono-rang	5 euros/m*
Double rang	7 euros/m*
Triple rang	9 euros/m*
*Ces montants seront multipliés par 1,5 si l'agriculteur fait appel à un entrepreneur.	

Natagrinews - Août 2021

Pour recevoir ou faire connaître ce bulletin, communiquez vos nom, prénom et adresse

ou un mail !

Contrat de rivière Ourthe
rue de la Laiterie, 5
6941 Tohogne

086/21.08.44
cr.ourthe@skynet.be



Avec
le soutien de la



Wallonie



PUBLICATION DE LA CELLULE DE COORDINATION DU CONTRAT DE RIVIERE OURTHE

Conception, coordination rédactionnelle : Cécile Pironet - Crédits photos : CRO

Bulletin réalisé avec le soutien financier de la Wallonie, de la Province de Liège et de son Service Développement durable, de la Province de Namur, des 28 communes partenaires: Bastogne, Bertogne, Chaudfontaine, Clavier, Comblain-au-Pont, Durbuy, Erezée, Esneux, Ferrières, Gouvy, Hamoir, Havelange, Hotton, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Libramont-Chevigny, Liège, Manhay, Marche-en-Famenne, Nandrin, Neupré, Ouffet, Rendoux, Sainte-Ode, Somme-Leuze, Sprimont, Tenneville, Vaux-sur-Sûre.

CONTRAT DE RIVIERE OURTHE ASBL - Rue de la laiterie, 5 – 6941 Tohogne - www.cr-ourthe.be
086/21.08.44 - cr.ourthe@skynet.be - BCE : 0463 308 424 - IBAN : BE52 0013 1722 2109

